

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de gymnastique**
Représentée par son président, Monsieur James BLATEAU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **1 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 395 626 €.

Article 2 :

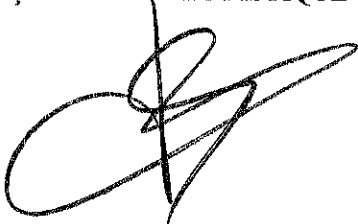
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **21 NOV. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE



LE DIRECTEUR DES SPORTS


Le directeur des sports
Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

Le **12 NOV. 2014**

Jean-Pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

201 279 831

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Lettres de missions signées dans CTS-Web	230 000 €	155 000 €	154 326 €	75 674 €
Action 1	50 000 €	35 000 €	35 000 €	15 000 €
Structuration fédérale	50 000 €	35 000 €	35 000 €	15 000 €
Action 2	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Consolider la professionnalisation de la gestion des clubs et de l'encadrement technique.				
Promouvoir les métiers du sport	795 000 €	220 000 €	190 000 €	605 000 €
Action 1	70 000 €	30 000 €	0 €	70 000 €
Structuration fédérale	70 000 €	30 000 €	0 €	70 000 €
Action 4	725 000 €	190 000 €	190 000 €	535 000 €
Professionnalisation de l'activité	560 000 €	145 000 €	145 000 €	415 000 €
Formations fédérales	165 000 €	45 000 €	45 000 €	120 000 €
Dynamiser les territoires et mettre en synergie leurs différents acteurs pour mettre en œuvre le projet fédéral	730 000 €	332 000 €	322 000 €	408 000 €
Action 1	730 000 €	332 000 €	322 000 €	408 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	50 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	65 000 €	27 000 €	17 000 €	48 000 €
Structuration fédérale	515 000 €	235 000 €	235 000 €	280 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	120 000 €	51 000 €	51 000 €	69 000 €
Action 1	120 000 €	51 000 €	51 000 €	69 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	120 000 €	51 000 €	51 000 €	69 000 €
Rendre accessible la pratique gymnique pour un public en situation de handicap	20 000 €	7 000 €	7 000 €	13 000 €
Action 1	20 000 €	7 000 €	7 000 €	13 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	7 000 €	7 000 €	13 000 €
Sensibiliser les pratiquants au développement durable lors des manifestations nationales et 1/2 finales	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Consolider et améliorer les résultats internationaux dans les compétitions de référence pour les disciplines olympiques et de haut niveau	2 653 000 €	1 521 000 €	1 467 400 €	1 185 600 €
Action 2	2 255 000 €	1 304 000 €	1 304 000 €	951 000 €
Aides personnalisées (AP)	820 000 €	580 000 €	580 000 €	240 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	465 000 €	222 000 €	222 000 €	243 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	970 000 €	502 000 €	502 000 €	468 000 €
Action 3	398 000 €	217 000 €	163 400 €	234 600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	160 000 €	90 000 €	79 400 €	80 600 €
Accompagnement sanitaire préventif	228 000 €	122 000 €	80 000 €	148 000 €
Prévention dopage	10 000 €	5 000 €	4 000 €	6 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 427 500 €	729 500 €	715 500 €	712 000 €
Action 1	32 500 €	32 500 €	18 500 €	14 000 €
Programmes d'échanges internationaux	32 500 €	32 500 €	18 500 €	14 000 €
Action 2	1 395 000 €	697 000 €	697 000 €	698 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	825 000 €	437 000 €	437 000 €	388 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	370 000 €	130 000 €	130 000 €	240 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	200 000 €	130 000 €	130 000 €	70 000 €
Gym santé: promouvoir la dimension prévention et bien être auprès du public Senior	80 000 €	50 000 €	20 000 €	60 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 3	60 000 €	40 000 €	15 000 €	45 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	60 000 €	40 000 €	15 000 €	45 000 €
Rendre accessible la pratique gymnique et l'accès aux responsabilités des adolescents et des jeunes adultes	121 000 €	50 000 €	38 400 €	82 600 €
Action 1	66 000 €	30 000 €	18 400 €	47 600 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	20 000 €	10 000 €	30 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	26 000 €	10 000 €	8 400 €	17 600 €
Action 4	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €
Formations fédérales	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €
Emplois d'avenir	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Action 4	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Professionnalisation de l'activité	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, événementiel, institutionnel	1 883 000 €	78 000 €	0 €	1 883 000 €
Action 1	1 883 000 €	78 000 €	0 €	1 883 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	1 800 000 €	30 000 €	0 €	1 800 000 €
Programmes d'échanges internationaux	83 000 €	48 000 €	0 €	83 000 €
TOTAL	8 114 500 €	3 223 500 €	2 975 626 €	5 138 874 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

580 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 395 626 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

119 326 €

2 276 300 €

3